

Conseil municipal du 17 septembre 2009

Taxe sur la publicité extérieure

Sensible aux difficultés rencontrées par les entreprises en période de crise, le conseil municipal décide de rapporter sa décision du mois de mai en n'appliquant pas la majoration prévue par la loi pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 50 000 habitants.

Les tarifs de cette taxe seront les suivants (voir tableau récapitulatif).

Subvention comité d'échanges et jumelage

Une subvention de 286€ sera versée au comité d'échanges et de jumelage pour la sortie effectuée par 13 jeunes Beaucouzéens à Selb en mai 2009.

Commission évaluation des charges

Le maire représentera la commune à la commission chargée d'évaluer les transferts de charges entre Angers Loire Métropole et les communes membres de l'agglomération.

Zac de la Picoterie

Le conseil municipal approuve le bilan financier de la convention publique d'aménagement signée entre la commune et la SODEMEL pour l'aménagement de la Picoterie. Le bilan de clôture de cette opération est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 1 439 652.07 € après versement d'une participation de la ville de Beaucouzé s'élevant à 318 679. 69 €.

Zac des Echats II

Sur proposition de la commission spéciale d'aménagement, le conseil municipal décide de retenir la SODEMEL en tant que concessionnaire pour l'urbanisation du secteur des Echats II.

Cession parcelles- rue de Haute Roche

Après avoir acquis la propriété sise au 21 rue de Haute Roche, la commune décide de revendre les parcelles cadastrées AZ n°3 et 190, représentant une superficie totale de 1 963 m², au Toit Angevin, pour un prix de 170 000 € HT. Cet organisme s'est engagé à réaliser sur ce site 17 logements collectifs sociaux.

Travaux éclairage public

Afin de poursuivre les actions engagées en terme d'économie d'énergie, le conseil municipal confie au SIEMML le remplacement de 167 lanternes de type boule par des lanternes au sodium moins énergivores. La participation de la commune à ces travaux s'élève à 135 477.24 € H.T.